



A LA UNE

Santé

L'Europe classe la Covid-19 dans le groupe de risque 3

C'est fait. Les députés européens et la commission européenne ont convenu hier de classer le SRAS-Cov-2 dans le groupe de risque 3 des agents biologiques, ajoutant ainsi plus de garanties pour protéger tous les travailleurs. En conséquence, la commission évaluera la nécessité de modifier la directive sur les agents biologiques à la suite des enseignements tirés de la pandémie, afin de garantir une meilleure préparation et une meilleure planification de la réponse sur tous les lieux de travail.

Les états membres devront s'assurer que les employeurs fournissent des instructions écrites et affichent des informations pour tous les travailleurs exposés au Covid-19, comme le recommande également le guide européen sur la protection des travailleurs, ils devront transposer la directive au tard le 24 novembre 2020.

